

Comme on en parle...

**ÉQUIPEMENTS PUBLICS EN CENTRE-BOURG / Entretien avec Monsieur Michel Bahuaud, maire de La Plaine-sur-Mer**

CAUE 44 - En 2005, l'extension-surélévation de la mairie de La Plaine est nominée pour le Prix de la première œuvre pour l'Équerre d'argent, et le projet est publié dans des revues d'architecture prestigieuses. Cet événement a-t-il modifié chez les élus la perception qu'ils pouvaient avoir de l'architecture contemporaine ?

Michel Bahuaud - Les prix décernés au projet d'extension et de rénovation de la mairie n'ont pas bouleversé la vision des élus sur l'architecture contemporaine. Cependant, cela a permis d'éclairer les plus sceptiques sur la cohérence et la valeur architecturale de l'ouvrage.

CAUE 44 - Avez-vous eu alors à connaître des réactions, positives ou négatives, de la part d'habitants quant à la nouvelle écriture architecturale de la mairie ?

Michel Bahuaud - La conception intérieure des locaux, leur fonctionnalité, demeure la grande réussite d'un projet finalement très bien accepté par la population. L'écriture architecturale n'a pas suscité de réactions hostiles. L'intégration de l'ancienne mairie dans

l'enveloppe du nouveau bâtiment en a probablement facilité l'acceptation.

CAUE 44 - La commune de La Plaine a vu récemment son centre-bourg remodelé, à la faveur de plusieurs réalisations quasi simultanées. S'agit-il d'un projet d'ensemble, réfléchi comme une transformation fonctionnelle et esthétique du centre-bourg ? Ou s'agit-il d'une succession d'opportunités foncières et de besoins en équipements sans liens entre eux ?

Michel Bahuaud - L'extension du centre-bourg autour de la place du Fort Gentil résulte d'une volonté de créer un centre-ville dynamique à l'échelle de la commune. Une longue réflexion a été menée, reposant sur des études auxquelles le CAUE de Loire-Atlantique a participé. Une approche pluridisciplinaire concertée a permis d'identifier les besoins et le potentiel de la commune. Bien sûr des opportunités ont été saisies, notamment le départ du centre de tri postal permettant l'acquisition des locaux de la Poste, mais la rénovation du centre-bourg est avant tout le fruit d'une volonté, d'une vision soutenue par une réflexion approfondie. Les partis-pris architecturaux des bâtiments et des espaces paysagers sont dus aux concepteurs, architectes et paysagistes, qui ont su comprendre nos attentes.

CAUE 44 - Avez-vous aujourd'hui des

signes de perceptions, positives ou négatives, de la part des habitants quant à ces architectures d'aujourd'hui apparues dans un centre-bourg ancien ?

Michel Bahuaud - La perception des habitants, notamment des nouveaux arrivants, chaque année très nombreux, est très positive. L'image et la notoriété de la commune ont grandement bénéficié des récents aménagements. La modernité apportée autour de la place du Fort Gentil n'a pas pour vocation de créer une rupture avec le bourg ancien. La place du Marronnier devant l'Office de tourisme, les cheminements piétons depuis le parking de la Poste et les traitements paysagers permettent une intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments.

CAUE 44 - Le programme de l'îlot de la Poste incluait plusieurs commerces. Ce choix communal était-il l'enjeu du projet ? Quelles leçons en tirer aujourd'hui quant à l'animation et au fonctionnement du bourg ?

Michel Bahuaud - L'animation du centre-bourg est la raison d'être du projet de l'îlot de la Poste. La complémentarité entre les logements, les espaces publics, les commerces et les services est très appréciée. L'idée était de revitaliser le centre-bourg, plutôt que de céder à la tentation de créer un espace commercial en périphérie de l'agglomération.

Finalement, une réelle dynamique s'est révélée, correspondant parfaitement à nos attentes. Désormais, il faut s'appuyer sur ce pôle central dynamique pour prolonger le développement urbain, mais également inciter les passants à découvrir la partie plus ancienne du bourg.

CAUE 44 - L'aménagement paysager des abords de l'îlot de la Poste a requalifié ce secteur. Même chose pour les abords de l'Office de tourisme. Y a-t-il une réflexion globale menée sur les espaces publics du bourg ? Comment est vécue la présence du rond-point de la place du Fort Gentil ?

Michel Bahuaud - Les espaces paysagers autour de l'îlot de la Poste, de l'Office de Tourisme et de la Médiathèque ont permis d'ouvrir des perspectives visuelles et de favoriser les cheminements piétons. Les aménagements futurs devront s'appuyer sur les mêmes exigences. Le rond-point du Fort Gentil, par son aspect routier, dénote quelque peu. Situé sur un axe départemental très passant, son aménagement est contraint. Son traitement n'est pas inscrit dans nos priorités, mais il faudra y réfléchir.

**Le jury du prix « Aperçus » 2017 du CAUE 44 a décerné une mention spéciale à la commune de La Plaine-sur-Mer pour la qualité de sa réflexion urbaine.**